

Sa mère

A Monsieur Jeanson

Visiteur à la douane

A Anvers

4 ventôse an 13

29 Février 1805

Sans doute mon cher fils je me suis mal expliqué en vous écrivant, j'ai bien cru vous avoir marqué que la vente sur Dhervilly, faisant partie des 46.000 L, m'était destinée en sus des 30.000 L, dont douze environs à prendre en bien fonds, et 18.000 restant, doute M. Hebray me paiera la rente, voilà quels sont les projets, mais mon ami ce que je vous ai proposé ne vous fait et ne peut vous faire le tort le plus léger, au contraire il me semble être même une assurance de votre choix, achetant le tout en votre nom, ce sont des propriétés qui vous appartiennent, et à ma mort très certainement ce bien se trouvera en ^{bon} état; mais pour acquérir en votre nom il me faut une procuration, qui me donne pouvoir d'acheter pour une somme de supposé 11500 L environ, si vous voulez que ce soit moins, mettez moins, comme j'ai bien cru mon ami que cela ne pouvait pas nuire à celui de mes enfants qui se prêterait à la chose, j'ai fait la même proposition à Auguste, mais comme je n'aurais probablement réponse que trop tard, j'achetterai en votre nom, sans par la suite à vous entendre si il vous convenait de mettre cela à chacun moitié, mais soyez tranquille, je n'achetterais rien qu'à bonne enseigne, que les meil.

meilleures vignes et celles qui monterait à un trop haut prix, je les laisserais, je serai trop désolée que celui qui aurait eut pour moi cette complaisance en fut le dupe, je ne vous cache même pas que mon intention est de faire un écrit, en manière de testament par lequel il sera dit, que si par hasard les fonds que j'aurais repris ne remplissent pas la somme cédée par mes ou mon enfant, il sera dédommagé sur le peu que je laisserais en sus, j'espère que la Providence surviendra et que je gagnerai tous les ans plus que je ne dépenserai, j'ai trop connu les malheurs de la gêne pour m'exposer à ne pas avoir toujours un peu de comptant, ce ne pourra pas être la première année, mais pour la seconde j'en répondrais. Je suis mon ami extrêmement sensible à ce que vous m'avez marqué d'obligeant soyez convaincus que je sens les bons procédés et que je n'oublierai jamais ceux qu'on'aura eu pour moi.

Adieu, envoyez moi de suite cette procuration, je vous embrasse de tout mon coeur et suis avec tendresse votre mère.

L.J.

Il ne faut aucun argent pour payer ce que je reprendrai, puisque c'est un créancier qui se paye par ses mains, à la vérité si toutes les ventes se faisaient faire ce qu'on appelle par la stricte justice, ce serait d'abord les 1^o créanciers qui s'emparement de ce qui couvrirait leur créance et les 1^o choses vendues seraient pour eux, M. Hebray attend la réponse de Lamairie fils pour se prononcer, scavoir si il prend le tout à sa charge.